

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Informations relatives au produit chimique

Description de l'échantillon : Batterie Ultra Lithium 1500

Modèle de l'échantillon : 131826

Utilisations de l'échantillon : ---

Informations relatives à la société

Fabricant : DongGuan PELLENC Electrical & Mechanical Co., Ltd.

Adresse : Floor 1/2 Building 7 – Small Sci Park Northern Area – Songshan Lake DongGuan City

Numéro de téléphone : 0086 769 22899000

Numéro de télécopie : 0086 769 2289001

Code postal : 523808

E-mail : s.vigouroux@pellenc-china.com

Numéro de téléphone d'urgence : 44(0)1865 407333

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Description des risques : pas d'informations.

Classification selon SGH : n'est pas une substance dangereuse selon SGH.

Éléments d'étiquetage	
Pictogramme(s) de danger	Pas d'informations
Mention d'avertissement	Pas d'informations
Mention(s) de danger	Pas d'informations
Conseil(s) de prudence	
Prévention	Pas d'informations
Intervention	Pas d'informations
Mise au rebut	Pas d'informations

Risque physique et chimique : pas d'informations.

Risque pour la santé : pas d'informations.

Risques pour l'environnement : pas d'informations.

Autres risques : pas d'informations.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Classification de la substance ou du mélange

substance mélange

Composition chimique	N° CAS	N° CE	Poids (%)
Feuille d'aluminium	7429-90-5	231-072-3	1,5-7,7
Composé de nickel	---	---	0-62
Composé de manganèse	---	---	0-11,6
Composé de cobalt	---	---	0-11,6
Feuille de cuivre	7440-50-8	231-159-6	1,5-7,7
Carbone	7440-44-0	231-153-3	7,7-23,2

RÉVISIONS : 14/10/2019
REMPLECE LA VERSION DU : 23/01/2017

Électrolyte	---	---	7,7-15,5
-------------	-----	-----	----------

Note : CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
N° CE : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.
« --- » : pas d'informations.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Informations générales : pas de premiers secours particuliers nécessaires.

En cas d'inhalation : emmener la victime dans une zone ventilée. Pratiquer la respiration artificielle en cas de difficulté de respiration. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : ôter les vêtements et les chaussures contaminés. Se laver immédiatement à l'eau et au savon et se rincer soigneusement. Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Principaux symptômes : pas d'informations détaillées pertinentes.

Conseils pour la protection des secouristes : pas d'informations détaillées pertinentes.

Conseils à l'intention du médecin : traitement médical rapide nécessaire et symptômes particuliers, pas d'informations détaillées pertinentes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : utiliser un agent extincteur adapté aux conditions locales et au milieu environnant, poudre sèche ou CO2 par exemple.

Risques particuliers associés à la substance ou au mélange : la batterie peut exploser et libérer des produits de décomposition dangereux en cas d'exposition à un incendie. Les batteries lithium-ion contiennent un électrolyte inflammable qui risque de laisser des gaz s'échapper, de s'enflammer et de produire des étincelles si elles sont exposées à une forte température (>150°C (302°F)), détériorées ou soumises à usage abusif (dommage mécanique ou surcharge électrique par exemple). Les batteries lithium-ion peuvent brûler rapidement avec un effet torchère et enflammer d'autres batteries à proximité immédiate.

Méthode d'extinction et mesures de protection : porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection intégrale imperméable.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures de mise au rebut d'urgence : porter des équipements de protection. Maintenir les personnes non équipées à l'écart. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas autoriser le rejet du matériau dans l'environnement sans permis gouvernementaux adéquats.

Mesures à prendre en cas de dispersion ou de rejet du matériau et méthode de mise au rebut : éloigner les sources d'inflammation, évacuer la zone. Balayer en employant une méthode qui ne dégage pas de poussière. Récupérer autant de matériau dispersé que possible, placer le matériau dispersé dans un récipient de récupération adéquat. Éviter la contamination des égouts, caniveaux et plans d'eau par le matériau dispersé. La mise au rebut de tous les déchets doit respecter la réglementation des Nations Unies et la réglementation nationale et locale.

Mesures de prévention des catastrophes secondaires :

RÉVISIONS : 14/10/2019

REMPLECE LA VERSION DU : 23/01/2017

Voir Section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

Voir Section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir Section 13 pour des informations sur la mise au rebut.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : éviter de consommer des aliments et des boissons dans les espaces de travail. Se laver les mains au savon et à l'eau avant de manger ou de boire. Mettre les récipients à la terre en transvasant le liquide pour prévenir l'accumulation et la décharge d'électricité statique.

Informations à propos de la protection contre l'incendie et l'explosion : les batteries peuvent exploser ou causer des brûlures si elles sont désassemblées, écrasées ou exposées au feu ou à de fortes températures. Ne pas court-circuiter la batterie ou l'installer avec une polarité incorrecte.

Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage. Stocker dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur, éviter l'exposition prolongée aux rayons du soleil.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition professionnelle

Composants dont les valeurs limites exigent une surveillance sur le lieu de travail :	
12190-79-3 Oxyde de lithium-cobalt	
TLV (États-Unis)	0,02 mg/m ³
MAK (Allemagne)	0,1 mg/m ³

Note : TLV (Threshold Limit Value) : valeur limite d'exposition.

Limite biologique : pas d'informations détaillées pertinentes.

Détection : pas d'informations détaillées pertinentes.



Contrôles techniques

Mesures générales de protection et d'hygiène : suivre les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Ôter immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : porter un appareil respiratoire adéquat en présence de concentrations élevées.

Protection individuelle

Protection des mains	Protection des yeux
 Gants de protection	 Lunettes de sécurité étanches

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect	Noir et orange
Forme	Prismatique
Odeur	Inodore
Informations sur les propriétés électriques	

RÉVISIONS : 14/10/2019
REPLACE LA VERSION DU : 23/01/2017

Tension	43,62 V
Capacité électrique	35 Ah
Énergie électrique	1 527 Wh

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique : stable dans les circonstances normales.

Possibilité de réactions dangereuses : pas d'informations.

Conditions à éviter : flammes, étincelles et autres sources d'inflammation, matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : agents oxydants, acide, base.

Produits combustibles dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, valeurs LD50/LC50 pertinentes pour la classification : informations non disponibles.

Note : LC50 : concentration létale, taux de mortalité de 50 %.
LD50 : dose létale, taux de mortalité de 50 %.

Corrosion / irritation cutanée : pas d'autres informations pertinentes.

Stimulus / corrosion oculaire : pas d'autres informations pertinentes.

Irritation respiratoire ou cutanée : pas d'autres informations pertinentes.

Cellules germinales respectivement : pas d'autres informations pertinentes.

Cancérogénicité : pas d'autres informations pertinentes.

Toxicité pour la reproduction : pas d'informations détaillées pertinentes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique : pas d'autres informations pertinentes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée : pas d'autres informations pertinentes.

Risque d'inhalation : pas d'autres informations pertinentes.

Effets néfastes potentiels : pas d'autres informations pertinentes.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité écologique

Toxicité aquatique : pas d'autres informations pertinentes.

Persistance et dégradabilité : pas d'autres informations pertinentes.

Comportement dans les systèmes environnementaux.

Potentiel de bioaccumulation : pas d'autres informations pertinentes.

Mobilité dans le sol : pas d'autres informations pertinentes.

Effets écologiques.

Autres informations écologiques.

Remarques générales : ne pas autoriser le rejet du matériau dans l'environnement sans permis gouvernementaux adéquats.

Autres effets néfastes : pas d'autres informations pertinentes.

RÉVISIONS : 14/10/2019
REMPLECE LA VERSION DU : 23/01/2017

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets et recommandation : consulter les réglementations d'État, nationales ou locales pour une mise au rebut adéquate.

Emballages pollués et recommandation : la mise au rebut doit intervenir dans le respect des réglementations officielles.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN3480	UN3480
Nom d'expédition des Nations Unies	Lithium Ion Batteries	Lithium Ion Batteries
Classe(s) de danger pour le transport	9	9
Groupe d'emballage	/	/
Polluant maritime	Non	

Note : IATA : International Air Transport Association
IMDG : International Maritime Dangerous Goods

Informations relatives au transport : la batterie lithium (131826, 43,62 V, 35 Ah) a passé avec succès le test UN38.3

Mode de transport : air, mer, rail, route.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement CE 1907/2006. Lois, réglementations, règles et normes concernant la substance ou le mélange :

Composition	N° CAS	IESC	TSCA	DSL / NDSL	EINECS / ELINCS / NLP
Feuille d'aluminium	7429-90-5	Inscrit	Inscrit	Inscrit	Inscrit
Feuille de cuivre	7440-50-8	Inscrit	Inscrit	Inscrit	Inscrit
Carbone	7440-44-0	Inscrit	Inscrit	Inscrit	Inscrit

Note : EINECS : European Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
DSL : Domestic Substances List (Liste intérieure des substances du Canada).
IECSC : Inventory of Existing Chemical Substances in China (Inventaire des substances chimiques existantes en Chine)
NDSL : Non-Domestic Substances List (Liste extérieure des substances du Canada).
TSCA : Toxic Substances Control Act (loi des États-Unis relative au contrôle des substances toxiques).

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Déclaration au lecteur

Les informations ci-dessus sont fondées sur des données dont nous avons connaissance et que nous croyons exactes à la date du présent rapport. Ces informations peuvent s'appliquer dans des conditions indépendantes de notre volonté et qui nous sont inconnues. D'autre part, des données fournies



FICHE DE DONNEES SECURITE SELON LE REGLEMENT (CE) 1907/2006

RÉVISIONS : 14/10/2019

REPLACE LA VERSION DU : 23/01/2017

ultérieurement à celles sur lesquelles s'appuie le présent rapport sont susceptibles de suggérer des modifications de ces informations. Pour ces raisons, nous ne saurions accepter une quelconque responsabilité concernant les résultats découlant de leur utilisation. Les présentes informations sont fournies à la condition que la personne qui les reçoit établisse elle-même l'adéquation du matériel à son objectif particulier.